

21 janvier 2026

Consultation du public relatif à la révision du Plan Climat Air-Énergie Terri- torial de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée (2026-2031)

Contribution de France Nature Environnement Anjou (FNE Anjou)

France Nature Environnement Anjou est la fédération départementale des associations de protection de l'environnement et du patrimoine. Elle est agréée au titre du Code de l'Environnement par le Préfet de Maine-et-Loire depuis 1978.

La perspective des changements climatiques liés à l'activité humaine constitue un défi majeur rendant nécessaire la mise en œuvre de politiques très ambitieuses en matière de réduction de l'usage d'énergies fossiles. Ces politiques doivent être en priorité tournées vers la sobriété qui constitue le premier levier à même d'apporter des gains significatifs sur ce plan. Le développement des énergies renouvelables est un autre levier à actionner afin de proposer des sources d'énergie alternatives aux énergies fossiles et fissile. Chaque territoire doit participer activement au développement de ces énergies, à la mesure de ses capacités et en tenant compte des enjeux environnementaux qui le caractérisent.

Pour ces raisons, **nous encourageons le développement d'énergies renouvelables sur le territoire**, en cohérence avec les objectifs de production d'énergies renouvelables fixés par la France et la Région Pays de la Loire. Nous soutenons leur développement dans la mesure où les installations sont construites et exploitées de manière vertueuse, particulièrement en ce qui concerne leur impact sur l'environnement naturel et social.

Éléments sur la stratégie proposée

Le PCAET en consultation propose une trajectoire Énergie-Climat ambitieuse mais réaliste, en lien avec les ressources et les caractéristiques du territoire de la Communauté de Communes.

Les **objectifs de réduction des consommations** sont globalement à la hauteur des enjeux mais nous souhaitons souligner la grande difficulté de notre société à mettre en œuvre des mesures de sobriété, dans un contexte où les dispositifs nationaux s'affaiblissent (aides à la rénovation énergétique notamment). **Les collectivités ont cependant un rôle important à jouer sur l'exemplarité et la sensibilisation des acteurs économiques et des particuliers**, afin d'encourager les changements de pratiques.

Par ailleurs, nous saluons l'engagement affiché dans la mise en place d'un mix énergétique varié sur le territoire (Axe 4.1.). Celui-ci est envisagé en mobilisant l'ensemble des leviers et ressources disponibles afin de mettre toutes les chances du côté du territoire. Le choix en faveur d'une maîtrise locale et citoyenne des projets d'EnR est aussi un élément à souligner favorablement tant elle répond à une attente forte de nos concitoyens et peut offrir des garanties quant à la prise en compte environnementale lors du développement et l'exploitation des projets (Nous notons que cette orientation stratégique est présente uniquement dans le plan d'action et non dans le rapport sur la stratégie, ce qui ne facilite pas la lecture et la compréhension des différents documents).

Nous saluons l'ambition forte en termes d'implantation de capacité de production d'énergie renouvelable mais nous tenons à rappeler que celle-ci doit nécessairement être accompagnée de dispositifs de protection tout aussi fort de l'environnement et de la biodiversité. Les documents d'urbanisme (PLU) doivent permettre d'encadrer le développement de ces EnR afin de **protéger strictement les zonages environnementaux** (ENS, ZNIEFF, Natura 2000, ...), les zones humides et les haies. Par ailleurs, la nécessaire mobilisation du bois-énergie, et l'impératif de maintenir les capacités du territoire à capter le carbone, doivent nous inviter à **protéger les zones forestières**. Ces deux orientations devront nécessairement être inscrites dans le PADD des PLU des communes lors de leur révision.

Éléments sur les filières EnR

Nous regrettons que les fiches-action ne soient pas toujours complètes, notamment en termes d'objectifs cibles. Les cibles intermédiaires jusqu'à 2050 ne sont pas toujours disponibles.

Sur la chaleur renouvelable (fiche action 17)

FNE Anjou suit depuis le début l'UVE présente sur le territoire de la communauté de communes. Nous rejoignons l'interrogation posé dans le PCAET sur la valorisation de la chaleur du deuxième four. Nous nous tenons disponibles pour être associés à ces réflexions.

Sur la méthanisation et l'éolien (fiche action 19 et 20)

L'engagement du territoire sur ces sujets est à souligner. Nous soutenons le développement de ces EnR dans le strict respect du droit de l'environnement. Ce respect du code de l'environnement est le minimum à réaliser. Nous attendons des développeurs qu'ils soient plus ambitieux en matière de prise en compte des enjeux environnementaux.

L'animation du dialogue et de la concertation doit être une priorité exigée par la collectivité auprès des porteurs de projets.

Sur l'éolien, nous tenons à souligner le travail réalisé sur le sujet par le Siéml et la LPO Anjou, afin de faciliter les choix des pouvoirs publics. La stratégie de développement présentée ici doit pouvoir s'appuyer sur ces éléments.

Sur le photovoltaïque (fiche action 21 et 22)

La lecture des objectifs sur ce point n'est pas aisée et on ne retrouve pas les 161,4 GWh/an de production visée en 2050 et sa répartition en fonction de la typologie de projets. L'expression en hectare est intéressante car elle donne un ordre de grandeur de ce que cela peut représenter sur le territoire mais il est important de donner aussi tous les objectifs en puissance. C'est ce dernier indicateur qui doit être suivi.

Si nous sommes favorables au développement du photovoltaïque, nous rappelons que **ce-lui-ci doit être développé en priorité sur les surfaces déjà artificialisées comme les toitures ou les parkings**. Nous avons conscience qu'il peut être pertinent et utile dans certaines situations de développer des parcs au sol ou agrivoltaïques, mais nous estimons qu'il est nécessaire de privilégier les sites dégradés où les enjeux de biodiversité sont faibles.

Nous demandons à ce que chaque commune puisse bien cadrer le développement du photovoltaïque au sol et celui de l'agrivoltaïsme dans son PLU et son règlement afin de que les futurs projets puissent éviter les zones naturelles et agricoles à enjeux biodiversité (ENS, zones humides, forêts, haies, ...).



**Fédération des associations de protection de l'environnement
et du patrimoine en Maine-et-Loire**

(précédemment dénommée **Sauvegarde de l'Anjou**)

*Association loi 1901 agréée par arrêté préfectoral au titre de la protection de
l'environnement*

Pour conclure, le PCAET proposé nous semble à la hauteur des enjeux actuels. La difficulté à venir sera bien évidemment sa mise en œuvre et la bonne conciliation entre les différents enjeux (EnR, qualité de l'eau, préservation de la biodiversité...). Notre fédération saura se mobiliser afin de contribuer à la réussite de ces objectifs ambitieux, au côté des collectivités et des acteurs du territoire tout en restant vigilante sur la bonne prise en compte des enjeux biodiversité et eau pour ne souligner que ceux-ci.

Les co-présidentes

Florence DENIER-PASQUIER

Régine BRUNY

FNE Anjou

14 rue Lionnaise 49100 ANGERS / Tél. 02 41 34 32 24

www.fne-anjou.org / contact@fne-anjou.org